

VIVRE ET S'INSTRUIRE EN RHÔNE-ALPES

BULLETIN D'ADHESION

du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Cotisation annuelle, de septembre à septembre, à partir de : **18 euros**

Même un ou deux euros supplémentaires seront les bienvenus pour couvrir les frais de mise en fonction de l'association la première année (inscription à la préfecture, assurances, avance des frais d'inscription aux sorties, achat de matériels, etc.) ©

Les personnes s'inscrivant en cours d'année bénéficient d'un tarif dégressif soit -1,5 euro par mois d'absence.

Coordonnées :

Numéro d'adhérent (à préciser lors d'un renouvellement d'inscription uniquement)

0		
---	--	--

Mme / M (NOM, Prénom) : _____

Pseudo : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____

Portable : ____ / ____ / ____ / ____

E-mail : _____@_____

Je NE souhaite PAS que mes coordonnées soient communiquées aux autres membres.

Membres de la famille adhérant à l'association :

Prénoms	Dates de naissance
	____ / ____ / ____
	____ / ____ / ____
	____ / ____ / ____
	____ / ____ / ____
	____ / ____ / ____
	____ / ____ / ____

Bulletin à retourner à Sylvie Dyon Nguyen,
38 rue Saint Robert,
38 120 Saint Egrève.

Chèque à libellé à l'ordre de :
Vivre et s'instruire en Rhône Alpes

Merci de joindre une enveloppe
timbrée à votre adresse pour
recevoir votre carte d'adhérent.

J'ai pris connaissance et je m'engage à appliquer la ~~Charte de bon comportement~~ ci-dessous

Fait à : _____

le : ____ / ____ / 20 ____

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux membres du secrétariat.

Charte de bon comportement

Suite aux difficultés rencontrées lors de certaines sorties, nous avons eu l'idée de proposer cette charte de bon comportement. Il est vrai que certaines attitudes acceptables en famille ne le sont plus au sein d'un groupe plus important.

En deux parties, cette charte s'adresse aux parents, mais aussi aux enfants.

Parents :

Je prends conscience du lieu où je me trouve et informe mes enfants des règles à respecter dans ce lieu ; **je m'engage** à faire respecter les-dites règles aux enfants dont je suis responsable ;

Malgré tout l'intérêt que je porte au sujet traité, **je garde à l'esprit** que la sortie doit rester dirigée vers les enfants en priorité ; je garde plutôt mes questions pour la pause ou la fin : les questions des adultes faisant souvent perdre le contact animateur-enfant, les enfants se déconcentrent rapidement si l'on ne s'adresse plus à eux.

Je m'assure que les enfants dont je suis responsable ont une attitude correcte et respectueuse et qu'ils ne perturbent pas le bon déroulement de la sortie. Si l'un des enfants dont je m'occupe ne tient vraiment plus en place (manque de motivation, besoin de bouger insurmontable) je confie les autres au groupe, et sort le temps nécessaire.

Selon leur age demandons aussi à nos enfants de s'engager:

Je respecte les règles propres au lieu où je me trouve : courir, manger, escalader sont des activités que je garde pour l'extérieur.

Je respecte la personne qui parle et ceux qui écoutent en restant calme.

Si je suis démotivé ou plus intéressé par ce qui se passe, **je patiente** calmement sans pour autant déconcentrer le reste du groupe.